

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 7 DÉCEMBRE 1888

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTÉ DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

§ I

LA FABRIQUE DE BERTHIER.

(Suite.)

Par devant les notaires Royaux en la juridiction Royale de Montréal y résidants soussignés.

Fut présent Sieur Pierre Noël Courthiau au nom et comme procureur de Dame Marie Joseph Esther Sayer, veuve et commune en biens de feu Sieur Pierre Lestage, vivant négociant en cette ville et de Demoiselle Marie Lestage, fille majeure résidante à Bayonne, sœur et unique héritière du dit feu Sieur Lestage propriétaires par indivis de la terre et seigneurie de Berthier suivant ses procurations savoir: celle de la dite dame veuve Lestage passée devant les notaires soussignés le vingt janvier mil sept cent cinquante cinq et celle de la dite demoiselle Lestage passée devant Demoir, notaire à Bayonne, le dix-sept may mil sept cent quarante quatre, déposée pour minute à Dauré, l'un des dits notaires, le vingt six septembre au suivant.

Lequel au dit nom est en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant en ce pays, en date du vingt-trois février dernier, demeurée et attachée pour y avoir recours en cas de besoin, a reconnu et confessé avoir concédé et par ces présentes, Baillé et concédé dès maintenant et à toujours à l'œuvre et Fabrique de l'Eglise Paroissiale de Berthier, Révérend Père Michel Levasseur prêtre religieux récollet faisant les fonctions curiales en la dite paroisse, et Joseph Lafresnière, marguillier en charge de la dite œuvre et Fabrique, à ce présents et acceptants pour la dite œuvre et fabrique de l'Eglise de Berthier, une terre seize en la dite seigneurie de Berthier sur laquelle sont batys l'Eglise et presbytère de la dite paroisse de la contenance de deux arpents de front sur six de profondeur au bout desquels la dite terre a trois arpents de front sur trente quatre de profondeur, joignant d'un côté à François Généreux d'autre partie à un arpent de front sur six de profondeur réservé par le dit sieur Courthiau au dit nom, et partie à Pierre Généreux d'un bout, pardevant, au fleuve St Laurent d'autre bout, par derrière à Jean-Baptiste Rivière.

"Et ainsi que la dite terre se poursuit et comporte sans rien excepter, réserver n'y retenir par le dit Sieur Courthiau au dit nom.

"Pour de la dite terre sus concédée jouir faire et disposer par la dite œuvre et fabrique de l'Eglise de Berthier en toute propriété au moyen des présentes.

"Cette concession ainsi faite sans aucune redevance ni droits généralement quelconques dont la dite terre concédée par ces présentes, demeure dès à présent quitte etc. déchargée mais seulement à la charge qu'en cas que la dite fabrique vienne à aliéner la dite terre le nouvel acquéreur sera tenu de payer par chacun an, au onze novembre, au domaine de la dite seigneurie de Berthier les cens et rentes au taux ordinaire d'un sou de rente par chaque arpent de superficie, de 3 chapons pour toute la dite concession et de deux sols de cens.

"Car ainsi et promettant et obligeant et renonçant, etc.

"Fait et passé au dit Montréal

étude de Dauré de Blanzv, l'un des dits notaires, l'an mil sept cent quarante huit, le vingt huitième jour de mars avant midy. Et ont les dites parties signé à la réserve du dit Lafrenière, qui a déclaré ne savoir écrire ny signer, de ce enquis, suivant l'ordonnance, lecture faite.

"Ainsi qu'il est porté en la minute des présentes demeurée à Dauré l'un des dits notaires.

"Signé ADHEMAR, N. P.

"Signé, DAURÉ, de BLANZY, N. P."

Nous l'avons dit, les acquisitions des fabriques ont besoin de la sanction des évêques. Aussi, le 3 juin 1749, Monseigneur Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, évêque de Québec, en fit la ratification suivante :

"Vu le présent acte (1) dans le cours de nos visites, nous déclarons que la dite concession avait été faite, sous seing privé, du temps que M. Rigauville était seigneur, nous ordonnons que sur les deux arpents de front sur les six de hauteur, l'emplacement de l'Eglise, du cimetière, du presbytère, des chemins soit pris que le reste soit pour cour, prairie, jardin, verger et usage du curé, avec droit néanmoins de prendre le terrain nécessaire pour agrandir le cimetière l'église, si le cas arrive, exhortons la fabrique de faire valoir le reste de la terre ou commencer le 3 arpents de front sur trente quatre de profondeur.

"A Berthier ce trois de juin 1749.

"Par Monseigneur N. M. évêque de Québec.

Le 4 août 1768, Mgr J. O. Briaud, évêque de Québec, confirmait la susdite ordonnance en ces termes :

"Nous avons confirmé et confirmons la présente ordonnance de notre prédécesseur à Berthier dans le cours de nos visites le 4 août 1768.

"A J. O. évêque de Québec.

"Signé, SARAUULT, Sec."

Plus tard, M. Gagnon, curé de Berthier, fit enrégistrer de nouveaux documents, à la cour des requêtes et au bureau d'enregistrement, selon les certificats suivants qui y sont inscrits :

"Insinué et enrégistré des registres des insinuations de la cour des requêtes à Berthier, suivant l'ordonnance, à la réquisition de Messire J. Gagnon, porteur.

"Berthier, 29ème juillet 1839.

"Signé : JOHN DELISLE,

"Greffier."

"Je certifie que le présent contrat de concession a été enrégistré au long, au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, le onzième jour d'avril mil huit cent quarante-quatre, à onze heures du matin, à la réquisition de Messire Frs. Gagnon, curé de Berthier, porteur.

"Entré au Régistre B. vol. 1 page 157; no. 92.

"Signé : CHS. FORNERET,

"Dpty. Rt."

Contrat de nouveau enrégistré, vers 1875, après la loi de re-enregistrement des titres.

Le 29 mai 1802, Messire Pouget, curé de Berthier, sans doute pour assurer pour longtemps le respect de l'ancienne plate de l'église et du cimetière, loua pour 90 ans, tout le terrain compris entre le chemin de ligne, qui conduit à Ste Elizabeth, et la rue de l'église, et fit passer le bail emphytéotique suivant, que nous citerons en entier.

L'original est aux archives de la fabrique.

(1) Le contrat.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Un Devouement

DEUXIÈME PARTIE.

IX

(Suite.)

—C'est toi !
—C'est moi.
—A cette heure ! Je te croyais au Vaudeville.

—J'en viens.
—Pourquoi n'y est-tu pas resté ?
—La pièce m'ennuyait.
—Le Procès Vauradieux ?
—Oui.

—Moi j'ai ri à me tordre la dernière fois que je l'ai vu.
—Ça prouve que nous n'étions pas dans les mêmes dispositions d'esprit.

Elle leva les yeux sur lui.
—C'est vrai, tu as l'air tout décontenancé. Que t'est-il donc arrivé ? Raconte-moi ça.

Elle avait avancé devant elle un siège bas sur lequel il vint s'asseoir.
—Tu as eu quelque chagrin ?

Il ne répondit pas, il paraissait gêné. Ce qu'il avait à dire lui coûtait et il ne trouvait pas le joint pour entamer la conversation. Pour se donner une contenance, il prit la main de Georgette, c'était le nom de la jeune femme et il la couvrit de baisers. Puis il lui fit des compliments.

Elle le considérait, très étonnée, peu habituée à de pareilles tendresses de sa part. Elle ne put s'empêcher d'exprimer la stupeur que cela lui causait.

—Tu as bien diné, mon ami ?
—Pourquoi ?
—Parce que tu es tout chose, ce soir.

Il lui prit de nouveau la main, l'attira à lui.

—Écoute-moi Georgette.
—Je suis à l'oreille, comme on dit.
—Je vais te demander ce soir la plus grande preuve d'amour et de confiance qu'un homme puisse réclamer d'une femme.

Elle le regarda, ahurie
—Parle ?
—Voici.

Il lui expliqua, avec mille circonlocutions, ce qu'il attendait d'elle. Il voulait qu'elle fût assez habile pour circonvenir un jeune homme du nom de Georges de Fresnières, un très beau garçon du reste : pour le rendre amoureux d'elle, le compromettre. Elle était assez belle pour tourner toutes les têtes. Elle l'écoutait, bouche bée, avec un ébahissement bien facile à comprendre. Quand il eut fini, elle éclata de rire, d'un rire très franc.

—C'est ça que tu appelles une preuve d'amour, toi ?
Il eut un geste décontenancé.
—C'est ça.

Sa gaieté redoubla.
—J'avais bien raison de dire que tu étais tout drôle ce soir.

Il demanda, désappointé :
—Alors, tu refuses ?
—Je ne dis pas cela, mais dis-moi pourquoi cette comédie ?

Il lui expliqua alors son affaire. C'était pour lui une question de vie ou de mort. Elle lui rendrait le plus grand des services. Et sa fortune était au bout, il le lui promettait. D'ailleurs il lui donnerait la marche à suivre, lui dirait ce qu'elle aurait à faire. Elle n'aurait qu'à se laisser guider par lui. Il ne fallait pas, surtout, qu'elle fit savoir qu'elle l'aimait. Puis il lui vanta les qualités physiques de Georges. C'était

un charmant garçon qui gagnait beaucoup d'argent. Elle l'écoutait attentivement, très intéressée, très amusée ; puis quand il eut fini, elle lui dit :

—Je ferai tout ce que tu voudras. Tu peux compter sur moi.
Il se jeta éperdument dans ses bras.

—C'est la vie que tu me sauves !

X

Revenons au vieillard que nous avons laissé à demi-mort dans une pièce de l'hôtel de Serves. Au cri poussé par lui Claire s'était précipitée, en proie à une grande émotion. Ce cri de protestation lui était allé au cœur. Que voulait donc dire ce malheureux ? Qui était-il ? D'où venait-il ? Pourquoi l'idée d'être accusé d'un assassinat lui semblait-elle plus horrible dans cette maison qu'ailleurs ?

La jeune fille était fort intriguée. Elle allait demander au blessé des explications, quand elle s'aperçut qu'il venait de s'évanouir de nouveau. Aucun des autres assistants n'avait entendu le mot prononcé par l'inconnu ou remarqué l'intonation qu'il y avait mise. Claire s'était remise à frictionner le blessé. Elle faisait respirer à l'infortuné les sels les plus violents qu'elle avait à sa disposition, essuyant avec un linge fin les gouttes de sang qui venaient perler encore sous les cheveux blancs. Charles et les domestiques, immobiles, la regardaient.

Le valet qui avait couru chercher un médecin revint avec un docteur. Cela fit diversion. Il y eut des saluts échangés, puis le membre de la Faculté, emporté d'avoir été interrompu dans son sommeil, s'approcha du blessé, après s'être excusé cérémonieusement d'avoir dérangé Claire, qui ne quittait pas les abords de la couche improvisée. Il prit la main de l'infortuné, lui tâta le pouls, tourna et retourna la tête pour examiner la blessure, puis il se releva et laissa tomber ces paroles :

—Évanouissement prolongé, causé par la perte du sang. Fracture assez grave de la boîte osseuse.
Claire demanda vivement :
—Vous le sauvez, docteur ?
—Nous l'espérons, mademoiselle.
—Oh ! merci.
—On ne dit jamais d'un malade qu'on le sauvera, fit sentencieusement l'homme de l'art, car on ne sait jamais quelles complications peuvent se produire. Vous avez de la charpie, des linges ?
—Voici, docteur.

—Je vais procéder au pansement.
—Est-ce qu'il ne va pas reprendre connaissance ?

—Il y a tout lieu d'espérer que si, mademoiselle..... Autrement, je ne répondrais pas de lui.
Un sourire se dessina sur le visage ironique de Charles de Serves. Le docteur n'y prit pas garde et se mit à la besogne. En quelques minutes ce fut fini, très dextrement. La jeune fille avait aidé de son mieux.

—Là maintenant, fit l'homme de l'art, qui s'essuyait les mains à une serviette qu'un domestique lui tendait. Voilà qui est fait, nous allons essayer de lui rendre la vie, à ce brave homme.

Il se tourna vers Charles.
—C'est un de vos parents ?
—Non, monsieur.
—De vos serviteurs ?
—Pas davantage.

Un étouffement se peignit sur le visage du docteur, mais il craignit d'être indiscret et ne continua pas ses interrogations. Il s'adressa à Claire.
—Vous avez des sels, mademoiselle ?
—Voici, monsieur.

Le docteur continua à donner ses soins au blessé, qui se mit enfin à ouvrir les yeux. L'homme de la Faculté eut un geste de satisfaction.

—Vous voyez, mademoiselle, qu'il ne faut jamais désespérer avec la science. Mais qu'on ne le fatigue pas, qu'on le laisse reposer. Et qu'on ne le fasse pas parler surtout.

—Non, docteur, soyez tranquille, j'y prendrai garde.
—Le médecin se lava les mains à grande eau, très heureux de son succès. Il s'approcha de Charles.

—Vous verrez, monsieur, que tout ira bien.
Le gentilhomme haussa les épaules avec indifférence.
—Pour ce que cela m'intéresse ! Mais au même moment, ayant tourné la tête vers l'inconnu, il vit les yeux de celui-ci grands ouverts, fixés sur lui, avec une expression de douleur. Il baissa ses regards, troublé malgré lui. Le médecin, un peu froissé de la réponse qui lui avait été faite, du peu de cas qu'on faisait de ses services, demanda :

—Mais quel est donc cet homme ? Quel genre d'accident ?
—Nous n'en savons rien.
—Comment ?
—C'est un rôdeur qui s'était introduit dans le château pour voler sans doute et qui sera tombé.
Le docteur fit une nouvelle grimace.

—Et c'est pour ça ?.....
Il allait dire : C'est pour ça qu'on m'a dérangé ? Mais il se contint ; toutefois son exclamation n'avait pas échappé à Charles.
—Soyez tranquille, monsieur, dit celui-ci, vous serez payé comme si c'était un de nos amis ou de nos serviteurs.
Le médecin esquissa un sourire.
—Je n'en doute pas, monsieur, et ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire. Je m'étonnais seulement de l'empressement avec lequel on s'était mis à soigner un gredin qui a sans doute pénétré chez vous pour vous assassiner.
L'œil du vieillard fixa le docteur. Il flamboyait. En même temps la bouche du malheureux s'ouvrit, mais aucun son perceptible n'en put sortir. Il s'agitait d'une façon étrange sur sa couche. Claire l'examinait avec une surprise croissante. Charles répondit au médecin :

—Nous tenions à le conserver, quand ce ne serait que pour avoir de lui le nom de ses complices.
—C'est juste. Vous avez fait prévenir le commissaire ?
—Pas encore.
—Il faut le faire avertir le plus tôt possible. On conduira le blessé à l'hôpital, où il sera surveillé et soigné jusqu'à ce que son état permette de le transférer à Mazas. D'ici là il aura peut-être pu donner des indications pour faire prendre ses complices.
—Dès que le jour sera levé, dit Charles, on prévient le commissaire de police.
L'angoisse du vieillard, en entendant cette conversation, faite pourtant à demi-voix, était devenu horrible, inexprimable. Il s'était dressé à demi sur son oreiller, effrayant dans ses bandes lentes. De la main, il essayait d'arracher de sa gorge des mots qui ne pouvaient pas sortir. Claire le contemplait avec une sorte d'épouvante. Le médecin et Charles se tournèrent vers lui.
—Qu'a-t-il donc ? demanda ce dernier.
—Il veut parler, il a peur, il a peut-être entendu ce que nous avons dit, répondit le médecin.
Puis il alla vers l'homme :
—Allons, calmez-vous, mon ami. Il ne vous faut pas d'émotion.
Le blessé tourna ses yeux vers

Claire, comme pour l'appeler, pour dire que c'était à elle qu'il voulait parler. La jeune fille se pencha à son oreille. Quelques secondes se passèrent dans un silence profond. La sœur de Charles releva la tête en proie à une émotion dont elle n'était pas maîtresse. Elle se tourna vers son frère.

—Il ne faut pas envoyer chercher la justice, dit-elle, cet homme est innocent, et il arriverait les plus grands malheurs.
—Ce n'est pas un gredin, sa voix m'a renuée. C'est un honnête homme, et j'en avais déjà le pressentiment. Il nous expliquera tout plus tard, quand il le pourra, mais son arrestation apporterait la douleur et la honte dans notre maison.

—Dans la sienne surtout, répondit Charles du même ton ironique.
—Je t'en supplie, mon frère, poursuivit la jeune fille, laisse-moi faire. Qu'on tienne l'aventure secrète, qu'on ne le dénonce pas. Je le soignerai, je le panserai, et s'il est coupable ensuite, si ses explications ne sont pas claires, il sera toujours temps de le livrer ; il n'y a pas eu de crime commis.

—Et l'escalade ? et les complices ?
—Il nous dira tout. C'est un cri qui nous a sauvés. Si c'est lui qui l'a poussé ?
—En tombant peut-être, involontairement.
Le médecin se tourna vers la jeune fille.

—Ne vous laissez pas, mademoiselle, emporter par votre bon cœur. Les coquins ont toujours mille ruses dans leur sac, et si celui-ci s'est introduit nuitamment chez vous, il ne mérite aucun ménagement, aucune pitié, croyez-m'en ! Et si j'étais à la place de M. de Serves, j'aurais déjà des agents à toutes les issues de mon hôtel.

—Soyez tranquille, docteur, fit Charles, avant une heure, il sera entre les mains de la justice.
—Le blessé qui avait entendu ces mots, se dressa d'un bond sur son lit, comme s'il avait été poussé par un ressort. Toute sa face pâlie, livide, suait la terreur.

—Non, non, s'écria-t-il, vous ne permettez pas cela. Au nom de Daniel de Serves votre père disparu, vous ne livrez pas un malheureux ! La justice de Dieu s'appesantirait sur cette maison !
Le jeune homme jeta sur le vieillard des regards éfarés. Cette voix avait fait vibrer en lui toutes les fibres de son cœur. Quel était donc cet homme ? Que voulait-il dire ? Comment savait-il l'histoire de la disparition de son père ? Il se tourna très ému, vers le médecin et les domestiques.

—Que personne ne parle, dit-il, de ce qui s'est passé ici. Je réponds de cet homme !
A peine avait-il achevé ces mots qu'un mouvement se produisit vers la porte d'entrée. On entendit le pas de plusieurs hommes ; une servante entra, essoufflée.

—Le commissaire et des agents...
Tout le monde se regarda, éfaré, et une anxiété poignante tomba sur tous les personnages présents.
(A continuer.)

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Montréal.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite conviendra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :

HON. A. H. PAQUET, *Président*,
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., *Vice-Pr.*
C. A. CHENEVERT, *Secrétaire-Gérant*.

DIRECTEURS :

HON. A. H. PAQUET,
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.,
C. A. CHENEVERT, Avocat,
A. DEMERS, Avocat,
DR. A. F. FLEURY,
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 7 DÉCEMBRE 1888

— **Ceux qui s'intéressent et qui ont à cœur le succès de notre journal nous rendraient grandement service et nous obligeraient beaucoup en nous payant le montant de leur abonnement.**

La Prochaine Session.

La session provinciale approche, puisque d'après la *Gazette Officielle*, la chambre est convoquée pour la dépêche des affaires au 9 janvier prochain.

Cette session sera intéressante à plus d'un point de vue.

La politique inaugurée dès 1887 par le gouvernement se dessinera plus clairement en présence des résultats étonnants obtenus.

L'opposition aura aussi l'occasion de prouver toutes les accusations que la presse bleue s'est chargée de colporter d'un bout de la puissance à l'autre sur le compte de l'administration.

En attendant, l'entrevue suivante que M. Mercier vient d'avoir avec un journaliste Québécois fait entrevoir de brillantes perspectives pour le gouvernement.

Voici :

— Est-il vrai que vous allez à Saint-Jérôme, le 8 décembre prochain ?

— Oui. Il y a déjà longtemps que le révérend curé Labelle m'invite à aller le voir et j'ai accepté d'assister à la messe, à Saint-Jérôme, le 8 décembre prochain. Il me sera très agréable de revoir cette ville florissante, le centre de la colonisation des cantons du nord, et de serrer la main à une foule d'amis que j'ai là.

— Y a-t-il une date de fixée pour vous rencontrer à Ottawa avec les représentants d'Ontario afin de régler définitivement avec le gouvernement fédéral les comptes en litige ?

— Non, il n'y a point de date définitivement fixée, mais l'hon. M. Shehyn est en correspondance continue avec le trésorier d'Ontario et l'auditeur de la Puissance dans ce but là. M. Shehyn travaille cette question avec beaucoup de soin, et je crois qu'il va arriver à arrêter définitivement les comptes entre les deux provinces et le Dominion. Ce sera une des gloires de mon trésorier. C'est dans de pareilles circonstances que j'apprécie encore davantage l'assistance éclairée d'hommes d'expérience et versés dans les affaires comme l'honorable M. Shehyn et l'honorable M. Garneau.

— Pouvez-vous me donner une idée des principales mesures ministérielles qui seront soumises à la prochaine session ?

— Il y en aura très peu. La principale se rapportera à la question des taxes des églises et des maisons d'éducation. M. le curé Labelle est actuellement en communication avec les autorités religieuses et plusieurs avocats éminents à ce sujet. Il n'est cependant point impossible que le projet de loi ne soit point adopté à la prochaine session, à cause de l'absence d'un grand nombre d'évêques de la province, messieurs les administrateurs ne se croyant pas suffisamment autorisés à ce sujet. Les autres pro-

jets de loi seront d'importance secondaire, et comme je l'ai dit, il y en aura très peu, du moins sur l'initiative du gouvernement.

La question financière devra surtout occuper l'attention de la Chambre : elle est la principale dans le moment. Nous avons réussi à augmenter considérablement les revenus de la province, mais il faudra quelques nouvelles dispositions administratives pour compléter notre réforme à cet égard.

— Pouvez-vous me dire comment se soldera, pour cette année, le budget de la province ; s'il y aura un surplus ou un déficit ?

— Oh ! il y aura certainement un surplus.

— De combien à peu près ?

— Je ne puis le dire et la chose est impossible à dire dans le moment.

— Est-ce que le travail de la session, dans les différents départements, est très avancé ?

— Oui, tous les employés sont à l'œuvre et malgré la lenteur habituelle des officiels, ça va assez bien et j'espère que le travail de la session ne sera pas retardé.

— Espérez-vous pouvoir annoncer quelque chose de nouveau aux chambres au sujet de la conversion de la dette ?

— Je crois que oui.

— Est-ce que la question du règlement des biens des Jésuites se présentera de nouveau à la prochaine session, sur un incident quelconque ?

— Je ne pense pas, à moins que le gouvernement fédéral ne désavoue la loi. Si elle n'est point désavouée, il n'y aura rien de nouveau à faire. Seulement le Saint-Père, du moins je le crois, ne fera pas la distribution des \$400,000 destinées aux catholiques avant l'expiration de l'année durant laquelle le désaveu peut être fait, c'est-à-dire avant le mois d'août 1889. Le gouvernement ne fera rien d'ici à ce temps-là non plus, et quand même le Saint-Père ferait la distribution de la somme, le gouvernement ne pourrait point payer avant l'expiration de l'année.

— Le gouvernement se propose-t-il de faire quelques démarches pour faire adopter le travail de la Conférence Interprovinciale, pour mettre à effet les résolutions qui y ont été passées ?

— Oui, des démarches sont actuellement faites dans ce sens-là, mais je ne me crois pas autorisé à les faire connaître.

— Quand doit avoir lieu l'élection de Mégantic ?

— Tout prochainement.

— Je suppose que vous êtes satisfait du résultat de la mission des délégués que vous avez envoyés à Chicago ?

— Je n'ai pas encore de rapport officiel de ces messieurs ; mais les conversations que j'ai eues avec quelques-uns d'entre eux m'ont donné pleine satisfaction. Le résultat paraît être des plus importants. S'il est vrai que ces messieurs ont réussi à nous assurer l'exposition universelle en 1892, c'est tout simplement merveilleux. C'est non seulement important pour la province, pour Montréal, mais encore et surtout pour la Puissance, et le pays devra faire des efforts énormes pour faire de cette exposition un véritable succès. On n'a pas l'idée de l'importance d'une telle chose pour la province. Il s'agit de l'exposition universelle du continent américain qui peut, si on veut s'en donner la peine, devenir l'exposition universelle du monde entier. C'est pour le Canada tout un monde de résultats magnifiques, au point de vue financier, intellectuel et moral. De fait, cette exposition peut décider du sort du Canada et lui donner, dans le monde entier, une place qu'il n'a jamais occupée. Quand on pense qu'il peut y avoir là des représentants de toutes les parties du monde, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique ; que toutes les richesses du monde entier seront réunies dans cette exposition ; que tous les savants de tous les pays y viendront, on ne peut pas calculer l'importance de cet événement.

— On ne doit pas oublier surtout, que que les États de l'ouest, si riches, s'y feront représenter et que le gouvernement américain ne manquera pas de nommer une commission pour étudier nos ressources agricoles, minières, industrielles, commerciales et que le Canada, qui est probablement moins connu aux États-Unis que certains pays d'Europe, deviendra de suite l'objet d'études spéciales de la part de tous les hommes distingués

des États-Unis qui viendront ici à cette occasion.

Ces quelques remarques suffisent pour faire comprendre la nécessité pour tous les Canadiens qui ont quelque influence de se préparer à ce grand événement, qui est certainement le plus important du siècle pour notre pays. Le succès de cette exposition dépend de chacun de nous, du parlement de la Puissance, des législatures provinciales, du clergé catholique et protestant, des chambres de commerce, des sociétés nationales et de tous les citoyens en général, et j'ai raison d'espérer que chacun fera sa part pour assurer à cette exposition tous les succès possibles.

— Avez-vous l'intention d'introduire, à la prochaine session, quelque législation à propos de chemins à barrières ?

— Cette question est à l'étude, ainsi que celle des chemins macadamisés. Les récents articles de l'*Etendard* ont créé à ce sujet une véritable sensation, et plusieurs députés m'ont écrit tout récemment, me demandant de m'occuper du projet suggéré par l'*Etendard*, et mes collègues et moi, nous nous en occupons.

— Est-ce l'intention du gouvernement de continuer son encouragement à la construction des ponts en fer ?

— Certainement.

— Pouvez-vous me dire quelle sera l'appropriation pour cet objet pour l'année prochaine ?

— Non, mais je la mettrai aussi forte que possible.

— Auriez-vous objection de me communiquer, pour l'information du public, le mémoire que vous avez adressé dernièrement au gouvernement fédéral au sujet des lots de grèves ?

— Non, aussitôt que le gouvernement fédéral en aura accusé réception. Je ne puis le faire avant : matière d'étiquette diplomatique.

— Croyez-vous que votre majorité dans l'assemblée législative à la prochaine session sera augmentée ou diminuée ?

— Je n'ai pas raison de croire qu'elle est diminuée. Au contraire, je crois sincèrement que la chambre sera à peu près unanime à approuver notre politique qui a été un succès continu et qui, je crois, dans mon humble opinion, a assuré la prospérité publique.

J'ai toujours confiance dans le patriotisme de mes adversaires et quand ils auront constaté les résultats étonnants de cette politique, je suis convaincu que, sans devenir mes partisans, ils se rallieront à la majorité afin de contribuer pour leur part à la prospérité publique.

— Croyez-vous avoir la majorité au Conseil législatif à la prochaine session ?

— Une majorité relativement considérable. Comme question de fait, plusieurs de mes adversaires se sont ralliés à moi et me l'ont fait savoir.

Montres en or, en argent et en nickel chez J. A. Laferrière.

L'EXPOSITION A MONTREAL

Il est assez rare que les journaux de Québec poussent de l'avant les entreprises Montréalaises.

L'extrait suivant de l'*Electeur* relatif au sujet que nous traitons hier, montre qu'il y a des exceptions et que ces exceptions se trouvent heureusement parmi les libéraux.

« Nos dépêches de lundi nous annonçaient la décision unanime de l'Association internationale des expositions, siégeant à Chicago, en faveur de Montréal comme siège de la grande exposition universelle projetée pour 1892.

« Voilà tout un événement, dont nous nous réjouissons sincèrement, et pour la métropole commerciale du Canada, et pour la province de Québec.

« C'est un honneur immense pour Montréal que d'être ainsi recommandé unanimement par un congrès composé de sommités commerciales de toutes les parties du continent pour un objet que plus d'une ville de l'Union américaine se serait sans doute chaudement disputé.

« Mais on se demande naturellement à quelles causes la province de Québec doit d'avoir été ainsi désignée comme théâtre d'une de ces grandes conventions du génie industriel qui s'appellent expositions universelles, elle modeste voisine d'un pays de 65 millions d'habitants et

entourée de prospères rivales comme Ontario.

« Dans notre opinion, cela est dû à ce que notre province était bien représentée à Chicago. Le gouvernement Mercier avait en effet choisi pour cette importante mission des hommes comme l'honorable H. G. Joly de Lotbinière, ancien premier ministre, le lieutenant colonel A. A. Stevenson, de Montréal, M. Cyrille Duquet, de Québec, M. L. P. Morin, manufacturier de St Hyacinthe.

« Si les envoyés de la province de Québec méritent des félicitations pour avoir si bien su faire valoir les avantages de Montréal et de leur province comme siège d'une exposition universelle, le mérite de ces succès presque inespérés revient tout d'abord au gouvernement national, qui ne saurait être trop loué : 1o pour l'heureuse idée de faire représenter sa province à la convention ; 2o pour l'heureux choix de ses délégués. »

COMTE DE L'ASSOMPTION.

Le siège de l'Assomption à l'assemblée locale devient vacant par l'annulation de l'élection du Docteur Forest.

Il est probable qu'une nouvelle élection aura lieu avant la session qui est convoquée pour le 9 janvier prochain.

Le parlement fédéral est, convoqué pour le 31 janvier prochain, pour la dépêche des affaires.

Une dépêche spéciale de Québec nous informe que l'honorable M. Pelletier, conseiller législatif, a hier remis sa démission à S. E. le Lieutenant-Gouverneur de Québec et que M. Laroche, député de Dorchester, sera nommé à sa place.

Qui sera le candidat national pour le prochain mandat ? Nous espérons que l'honorable M. Pelletier acceptera la candidature. Mais l'on nous dit que ce monsieur désire se retirer de la politique active pour un temps assez considérable, afin de se livrer exclusivement à l'exercice de sa profession.

Valises et Portemanteaux à bon marché chez J. A. Laferrière.

COMMUNICATION

M. le rédacteur,

Dans le dernier numéro de votre intéressant journal, votre correspondant qui met présentement sous nos yeux l'histoire de la paroisse de Berthier, dit que le terrain acquis par la Fabrique, est actuellement occupé par l'Eglise, le couvent, le cimetière et l'école des frères. Pour plus d'exactitude, il faudrait ajouter que le Collège Commercial tenu par les Clercs de St Viateur est bâti sur ce même terrain et touche à l'école des commissaires.

Cette institution florissante, qui compte aujourd'hui plus de 30 années d'existence, a fourni des hommes habiles dans toutes les branches du commerce.

Plusieurs autres qui occupent des postes marquants dans la société, aiment à se dire anciens élèves de cette maison.

Ayant eu plus d'attraits pour les professions libérales et l'état ecclésiastique que pour le commerce, ils ont poursuivi leurs études classiques avec un succès marqué après s'y être préparés au Collège de Berthier.

La maison actuelle bâtie par le zèle du Rev. J. B. Champeau aidé des souscriptions de ses paroissiens fait honneur à la paroisse et attire l'attention de l'étranger qui passe à Berthier. Plus de 200 élèves dont 119 internes fréquentent cette année les cours de commerce donnés avec intelligence par les religieux qui en ont la direction. Un prêtre de la communauté est chargé du spirituel et la plus scrupuleuse attention est donnée à la moralité.

La religion étant la base de l'éducation, en conséquence un cours d'instruction religieuse est donné dans cette institution.

« Veuillez me pardonner Monsieur le rédacteur d'avoir abusé de l'espace, profitant de la circonstance pour donner une appréciation sur l'intéressant collège que votre ville a l'avantage de posséder.

Avec considération
UN AMI DE LA MAISON.

NOTES LOCALES

Il y aura le 27 Décembre courant, au collège St-Joseph une séance dramatique, littéraire et musicale. Nous ferons connaître le programme sous peu.

M. F. O. Lamarche, Maire de Berthier, entrain dimanche dernier dans sa cinquante-unième année de l'existence. A cette occasion il a bien voulu réunir chez lui tous ses amis de Berthier.

La fête a été magnifique.

Nous faisons nos compliments à M. le Maire et à Madame la *Mairesse* pour la manière dont ils ont fait les choses.

La retraite des Congréganistes est commencée depuis mardi dernier pour se terminer demain matin.

Elle est prêchée par le Révd. Messire Champeau, curé.

Il doit y avoir demain communion générale des Congréganistes et des Enfants de Marie.

Il y aura aussi réception de plusieurs nouveaux membres de la Congrégation.

La retraite des enfants de Marie est prêchée par le Révd. Père Dugas.

Un accident est arrivé la semaine dernière à un Monsieur Desrosiers, qui travaillait à la manufacture de sucre de betteraves.

Il s'est presque complètement brûlé un bras avec du carbonate de chaux. Cet accident le retiendra à la maison pendant plusieurs jours et et même plusieurs semaines.

Il est arrivé aussi cette semaine un accident à un jeune Lamazure qui s'est brûlé les deux mains en travaillant à la manufacture de la Cie Industrielle de Berthier.

On annonce aussi pour le 26 courant un grand bal, dans la salle de l'Hôtel de ville, sous le patronage du club d'amusement de Berthier.

FOULARDS !! FOULARDS !!!
Reçus cette semaine chez
J. A. LAFERRIÈRE.

Tous ceux qui tiendraient à avoir la photographie de la ville de Berthier prise en 1881, pourraient se la procurer au bureau de la GAZETTE de Berthier.

Heures des Trains de Berthier à St-Gabriel.

Pour aller à Saint Gabriel, on prend le train de cinq heures et demie du soir à Berthierville. On débarque à Lavaltrie et on prend là le train qui conduit directement à St Gabriel.

Pour revenir à Berthier, on prend le train à St Gabriel à quatre heures et demie du matin. Ce train connecte à Lanaora, avec le train de Berthier, vers six heures et demie du matin et on arrive à Berthier vers sept heures et demie ou huit heures.

Claques et Pardessus pour hommes, femmes et enfants chez J. A. Laferrière.

Arrivés à L'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers :

A. Gibeau, Montréal ; M. Awerback, do ; A. C. Savage, Granby ; J. E. Garneau, Montréal ; Ed. Lanctot, do ; T. Bourdeau, do ; L. Comeau, do ; J. Landry, do ; J. E. A. Biron, do ; N. B. Archambault, L'Assomption ; P. O. Nadeau, Montréal ; Joseph Labonté, Louiseville ; Révd. N. Latraverse, Montréal ; Jos. E. Latraverse, do ; J. A. P. Renaud, Drummondville ; Jos. Vézina, Verchères ; T. Welhelmy, Montréal ; B. St Pierre, Québec ; J. H. Clerk, Montréal ; Louis Gingras, Trois-Rivières ; C. G. Craib, Boston ; H. Maynard, Montréal ; A. Savoy, St Cuthbert ; O. Valois, Sorel ; A. Gaudefroy, Montréal ; J. M. Sutherland, London ; Geo. O. Edwards, Montréal ; B. J. Holt, Plattsburg N. Y. ; Geo. Dunham, M. D. do ; E. A. Trudel, Montréal ; J. L. Beaudoin, Joliette ; E. P. Cass, Montréal ; T. C. Haynes, do ; J. O. Daviau, do ; Ed. J. Harkin, Trois-Rivières ; W. J. Wilson, Montréal ; H. Jankin, do ; P. Lamalica, do ; Nap. Simard, do ; Dlle Welhelmine Sayer, Québec ; Dlle Laura McKenzie, Montréal ; Dlle M. Louise Huguenin, Berthier ; Nap. Simard, Montréal ; Louis Roch, do ; P. A. Gauthier, do ; Léandre Beausoleil St Gabriel de Brandon ; J. M. Provost, do ; F. X. Côté, Montréal.

DES JOIES.

La vie de l'homme est exposée à bien des souffrances physiques et morales ; on ne peut le nier, mais ne faut-il pas aussi reconnaître qu'il ne cherche pas toujours la consolation où il pourrait la trouver ? Ses passions l'égarant ; elles l'entraînent vers les excès et les déceptions, loin des pures et nobles jouissances. Nous comptons nos larmes et jamais nous joies, injustes envers le Père adorable que nous avons aux cieux. Parmi les joies les plus nobles, les plus dignes de l'homme, se trouvent certainement les joies de l'esprit, joies intimes qui atteignent les profondeurs de l'âme et lui apportent comme un sentiment de la présence de Dieu en nous.

Comment se fait-il que dans notre siècle où l'instruction est si répandue, nous n'ayons pas plus d'ardeur pour les joies intellectuelles ? qu'ils sont peu nombreux, ceux qui cultivent avec amour et recherchent ces joies suaves près desquelles s'effacent les plaisirs mondains et bruyants ; qui à les joies ne désire plus les plaisirs.

Que dire des joies du cœur ? Y a-t-il une mère qui n'ait senti dans le sien cette flamme d'amour qui éclaire, qui réchauffe, et qui réluit en cendres les peines et les fatigues ?

Le bonheur de faire des heureux, l'avons-nous goûté ? A-t-elle remué notre cœur cette touche divine qui nous fait sentir que nous sommes la main visible dont la Providence se sert pour faire tomber une goutte de miel dans une coupe d'absinthe, et pour mettre la sérénité là où était l'angoisse ? Enfin dans l'ordre surnaturel, notre existence, quelque'elle soit, ne doit-elle pas être un bien pour l'âme chrétienne qui voit le but désiré après les fatigues de la vie, et trouve dans le combat, l'occasion de vaincre ? Qu'importent quelques blessures sur le champ de bataille où nous sommes appelés uniquement pour mériter les récompenses éternelles ! Allons plus loin ; plus la vie est austère, plus la joie du Ciel y descend.

Aimer Dieu parce qu'il est Dieu, aimer la bonté, la sagesse, la puissance et la souveraine beauté, aimer l'amour infini, voilà pour les âmes privilégiées la plénitude du bonheur. S'il ne nous est pas donné d'atteindre cette perfection, qu'elle serve à nous faire comprendre ce mystère de l'Amour de Dieu pour l'homme, lui disant : je serai ta fin et ton bonheur.

L. A. O.
— Communiqué.

La Famille Boulanger.

Le *New-York Herald* publie ce qui suit :

Paris. — Aujourd'hui que Mlle Marcelle Boulanger est mariée, on commence à parler de sa sœur aînée, Hélène.

Mlle Hélène Boulanger n'est pas aussi jolie que Mme Driant. Elle habite avec sa mère une rue tranquille de Versailles. Mlle Hélène voulait se faire sœur de charité, et le général n'a pas combattu la vocation de sa fille, jusqu'au moment où il est devenu ministre de la guerre. A cette époque, il a été effrayé de cette vocation et a changé d'avis. Mlle Hélène ne s'est pas faite religieuse, mais elle est et restera vieille fille.

On peut la voir tous les matins en prières dans une chapelle latérale de la cathédrale de Versailles. Elle croit aux hautes destinées de son père et, comme Jeanne d'Arc, elle espère quelque jour lui remettre l'oriflamme, lorsque, comme Napoléon, il se couronnera lui-même à Notre-Dame.

La jeune fille a eu ce qu'on pourrait appeler une affaire d'amour politique dont le héros est M. Laguerre, avocat-député partisan du général Boulanger. Il voulait absolument l'épouser. Malheureusement, il y a une Mme Laguerre vivante, et, en bonne catholique, Mlle Boulanger n'admet pas la divorce.

Il est donc probable que le directeur de la *Presse* finira par épouser Mlle Durand, de la Comédie française, et que Mlle Boulanger restera célibataire.

GARÇON DEMANDE.

Un jeune homme intelligent, connaissant bien les deux langues, trouvera une bonne place dans un bureau d'affaires.

S'adresser par lettre, à
C. W. PHILLIPS & CO.
Berthier, 30 Nov. 1888.

L'Industrie laitière Canadienne

Série de lettres adressées par M. W. H. LYNCH au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en 1888.

Enregistrée au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. LYNCH en l'année 1888. Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

DEUXIÈME LETTRE.

LE CANADA COMME PAYS LAITIÈRE.

L'agriculture, les forêts, les pêcheries, les mines, les manufactures, le commerce, — richesses latentes ou en plein rapport, — ont leur place marquée dans la fortune nationale du Canada. Mais on peut dire, sans déprécier nos autres sources de revenu que, de toutes, l'agriculture est la plus importante, au double point de l'état actuel et des espérances pour l'avenir. Les chiffres de l'exportation démontrent ce fait. En 1887, nos seuls produits agricoles représentèrent plus de la moitié de notre exportation totale; les produits de la forêt, qui viennent en second lieu, n'atteignent pas la moitié, en valeur, des produits de l'agriculture exportés. Voici, en chiffres ronds, la classification des produits exportés pour 1887 :

Table with 2 columns: Product and Value. Rows include: Produits de l'agriculture (\$41,000,000), de la forêt (20,000,000), des pêcheries (7,000,000), mines (4,000,000), manufact. (3,000,000), Pelleteries (2,000,000), Divers (1,000,000). Total: \$78,000,000.

Pour la concordance de ces quantités avec les "Rapports du Commerce et de la Navigation," il faut dire que j'ai réuni aux "produits de l'Agriculture" proprement dits, les "animaux et leurs produits," en exceptant les "fourrages" dont j'ai fait un titre spécial.

Ces chiffres, tout significatifs qu'ils soient, ne donnent pas la proportion exacte de l'importance de notre agriculture, et voici pourquoi, entre autres considérations :

1o Les produits de la forêt exportés sont, en bien plus grande partie, à l'état non-manufacturé, comme par exemple le bois carré, le bois scié, et sont loin d'exiger, pour devenir articles de commerce la même somme de travail que le bétail, le fromage, le beurre, les grains, etc., etc. 2o Le commerce des produits de la forêt n'existe que parce que notre pays est nouveau, et il diminuera avec son développement. L'agriculture est au contraire notre richesse nationale par excellence; c'est elle qui nous offre les meilleures espérances, et c'est de son extension et de ses progrès, deux facteurs réalisables, que dépend notre plus grande prospérité.

Maintenant, l'analyse de nos exportations agricoles fera voir qu'une espèce des produits compris sous ce titre y occupe une place presque aussi marquante que celle des exportations agricoles, dans la classification que nous avons établie tantôt. Ainsi, en chiffres ronds, nous avons exporté en 1887 :

Table with 2 columns: Product and Value. Rows include: Fromage et beurre (\$8,000,000), Bêtes à cornes (6,000,000), Orge (5,000,000), Blé (4,000,000), Pois (2,000,000), Farines (2,000,000), Chevaux (2,000,000), Enfs. (presque) (2,000,000), Divers (10,000,000). Total: \$41,000,000.

L'exportation de nos produits laitiers est en tête. De fait, elle dépasse l'exportation collective des moutons, des fruits, du lard de flanc (Bacon), du foin, de l'avoine, des peaux vertes, des pommes de terre et de la laine. Elle atteint presque 20 pour cent de l'exportation agricole et plus de 10 pour cent de l'exportation totale du pays.

Ces données montrent à l'évidence, en autant qu'on peut tirer des conclusions de l'exportation, que l'industrie laitière ne le cède en importance à aucun des autres facteurs de notre économie commerciale. Les chiffres ne peuvent même pas établir cette importance; la production du lait n'est pas épuisante pour notre pays, parce qu'elle permet l'adoption d'un système de culture qui rend au sol la fertilité perdue dans une culture outrée des céréales. C'est même un fait acquis au Canada, que la production intelligente du lait et la fabrication bien faite de ses produits, répandent la prospérité chez les cultivateurs. Et l'on trouve dans les avantages non équivoques de l'exploitation de la laiterie et dans son développement considérable, des gages de prospérité et de progrès pour notre pays.

Mais en poussant nos recherches, le désir de nous louer nous-mêmes de cet état de choses, cessera d'être trop absolu. — Malgré cette augmentation rapide et presque étonnante de l'exportation totale de nos produits laitiers, l'exportation d'un de ces produits est diminuée considérablement. Suivons les chiffres; de 1872 à 1887 l'exportation totale du pays monta de 61 à 73 millions de piastres, soit de 22 pour cent; l'exportation des

produits laitiers augmente de 5 millions et demi à 8 millions, soit de 48 pour cent; mais l'exportation du beurre, au lieu de faire sa part dans cette progression générale, tombe de 3 millions et demi, à un million de piastres, soit une chute de 73 pour cent! D'un autre côté, il est vrai, le commerce du fromage a dû faire des progrès phénoménaux, pour créer à notre exportation laitière une aussi belle position; et les chiffres réels sont, en effets, assez frappants. L'exportation du fromage a été portée de moins de deux millions de piastres en 1872, à sept millions de piastres en 1887, équivalant à une augmentation de 286 pour cent.

La réputation actuelle du fromage canadien, comparée à ce qu'elle était, avant que notre commerce de ce produit se fit remarquer, confirme d'une manière flatteuse la conclusion naturelle qui ressort de ces derniers chiffres. A une certaine époque, notre fromage ne prenait sur le marché anglais, que sous le couvert des marques américaines; aujourd'hui, nos voisins des États-Unis savent, peut-être trop bien pour nous, que leur fromage se vend mieux quand il passe pour Canadien. Aujourd'hui, notre réputation est établie au premier rang, et le succès du "Dominion" engage nos rivaux à se renseigner sur nos méthodes de fabrication. — Au Danemark, le pays du beurre par excellence, comme dans la Hollande, qui devança tous ses concurrents dans la production du lait et l'exportation des produits de la laiterie, j'ai trouvé que l'opinion commence à s'informer des causes de notre succès. En passant, je rappellerai que les comtés du Sud-Ouest de l'Écosse ont fait de grands progrès sous la direction personnelle de fabricants canadiens, que l'on a engagés à bas pour acquérir nos méthodes de fabrication; pour une première saison, nos habiles amis les Écossais se contentèrent d'un seul professeur pris chez nous; mais aujourd'hui, ils ont à leur aide deux de nos meilleurs fabricants, qu'ils assurent, en hommes d'affaires pratiques, en payant largement ce qu'ils considèrent être des services d'une grande valeur.

D'un autre côté, chose moins flatteuse pour nous, notre beurre a perdu beaucoup de sa réputation, à tel point que l'on peut se demander aujourd'hui qui fait plus triste mine, de notre exportation de beurre, diminuée de 73 pour cent, ou de notre réputation comme fabricants de beurre!

Voilà donc pour ce qui regarde le passé de notre industrie laitière: quelles sont maintenant les possibilités et les probabilités de son avenir? Malgré l'examen que nous venons de faire, si peu encourageant qu'il soit sous certains rapports, je trouve les apparences bonnes.

D'abord, notre pays est naturellement propre à l'industrie laitière: le succès de notre fromage ne laisse aucun doute sous ce rapport, au moins au point de vue du fromage. Notre pays de succès dans le commerce du beurre n'est pas nécessairement une preuve que notre pays n'est pas un pays à beurre. Ce que nous exportons de cet article n'est qu'une minime partie de ce qu'il s'en produit ici. Nous consommons peu de fromage, mais en revanche nous sommes des mangeurs enragés de beurre. Notre consommation demande, sous ce rapport, nos meilleurs produits et la plus grande partie de ce que nous en fabriquons. Les prix de détail de nos beurres de choix sont assez élevés pour forcer les exportateurs à se rabattre sur les qualités inférieures. Un fabricant de beurre de mon voisinage a toujours obtenu au minimum 20 cents par livre depuis plusieurs années. Il tient à son prix qui a déjà atteint 25 cents. Son beurre a toujours été vendu directement à ses clients qui n'hésitent pas à payer des prix raisonnables pour un article de bonne qualité. Jamais une seule tinette de ce beurre n'est allée chez l'exportateur, parce qu'il était retenu d'avance à des prix qui empêchaient de songer à l'exporter. Un client vient d'écrire au cultivateur dont je parle, que son beurre est "très beau." Une tinette doit en être expédiée ces jours-ci à Kingston, une autre à Ottawa, et le reste est retenu par un détaillor de Montréal. Il n'y a dans tout cela rien d'extraordinaire; je ne le cite que comme exemple d'un état de choses qui se rapporte à la question de la qualité de nos beurres. (A continuer.)

Le bazar qu'on est à organiser, au profit du collège St Joseph s'ouvrira le 2 janvier prochain. Les Dames se sont mises à l'œuvre, et certaines Demoiselles charitables et généreuses travaillent aussi déjà depuis longtemps avec un zèle infatigable, à confectionner de magnifiques ouvrages, qui devront orner les salles du bazar, et qui devront contribuer largement à son succès.

Nous nous ferons un devoir de mentionner leur nom en temps et lieu.

Au nom du collège St Joseph, nous les remercions et les encourageons à continuer cette œuvre de charité.

NAISSANCE

En cette ville, le 1er décembre, Madame Oscar Daviault, commis-marchand, un fils.

\$50,000 A PRÊTER

A 5 1/2 à 6 par cent sur Propriétés de ville et campagne, Marchandises, et sur Polices d'Assurances sur la Vie. Aussi, toutes espèces de Propriétés et Fermes, vendues et achetées.

Bureau: No. 25 Rue St. Gabriel, Montréal.

JOHN LEVEILLE & Cie. Agent et Comptable.



PROVINCE DE QUÉBEC, District du Revenu de Montréal

AVIS.

Taxes du District sur les Corporations Commerciales.

51-52 Vict., Chap. 11-p.

Le paiement des taxes sur les Corporations Commerciales sous le chap. 11-p, 51-52 Vict., dans et pour le district de Montréal, dues le 1er Septembre courant, est par les présentes requis d'être fait sans délai et sans autre avis ultérieur, vu que après le 1er octobre prochain, l'intérêt légal sera chargé et les réclamations seront mises entre les mains des avocats de la Couronne pour collection. Le paiement peut être fait très convenablement par des chèques acceptés à l'ordre du "Collecteur du Revenu Provincial," à son bureau,

68 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Par ordre du Département du Trésor, WM. B. LAMBE,

Percepteur du Revenu Provincial, District de Montréal.

N.B.—On peut s'assurer du montant réclamé en faisant application au bureau du collecteur, et le paiement doit être fait durant les heures de bureau.

Montréal, 10 Sept. 1888.

Grande Chance.

La magnifique ferme ci-devant appartenant à M. Scott, située à 60 arpents de l'Eglise de Ste. Perpétue, comté de Nicolet, contenant 10 terres de 60 arpents chacune, formant six cents arpents de terre en superficie, dont environ 200 arpents en culture, et le reste très bien boisée en érables, épinettes, pin, frêne, &c., &c., avec deux belles maisons en bois et dépendances, pour fermiers et une magnifique résidence en pierre, finie avec grand luxe et toutes les commodités. Grande modèlle de 135 pieds de longueur par 40 de largeur et 18 pieds de carré.

Bois parages et fromagerie établie au village.

Le tout neuf et en parfait ordre, qui a coûté à son propriétaire plus de \$25,000, et qui a été établie dans le but d'en faire une ferme modèle, sans égard aux dépenses. Le terrain est considéré de première qualité, le chemin de fer du comté de Drummond passe à deux milles de la ferme. Conditions des plus libérales, peu de comptant. Intérêt à 6 par cent.

Le tout est offert en vente à moins de la moitié de sa valeur et doit être rendu sous trois mois.

Grand avantage pour celui qui a des enfants à établir.

Comme le tout se tient et doit être vendu, on divisera la ferme au goût des acheteurs.

Si le chemin de fer du comté de Drummond passe sur ces terres, tel que projeté, il y a assez de bois sur les dites propriétés pour en doubler la valeur.

Pour plus amples informations, s'adresser au gérant de

La Banque Ville-Marie, à Nicolet.

Ou à M. J. B. Scott, Nicolet.

Ou à Luc Girard, maire de Ste. Perpétue, P. Q.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquisite. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il présentera à la prochaine session de la Législature de Québec, un bill autorisant le Bureau Provincial de la médecine de la Province de Québec, à lui accorder sur production de diplôme, le constituant médecin gradué d'une université autorisée, une licence pour la pratique de la médecine, de la droguerie et de l'art obstétrique.

1889

POUR 25 CENTS.

La Librairie J. P. ROUSSIN & FILS.

MONTREAL.

ADRESSE: FRANÇOIS, sur réception de cette somme, L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL; L'ALMANACH des FAMILLES et le CALENDRIER de la PUISSANCE. Aussi les REVELATIONS du crime ou CAMBRAY et SES COMPLICES.

POUR 50 CENTS.

L'Almanach Agricole, Commercial, l'Almanach des Familles et le "Calendrier de la Puissance". Aussi "A Travers l'Australie" par Boussebard. 30 nov. '88.

Drs Trestler & Globsky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extinction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBESKY, L. C. D.

30 nov. '88.

ASSURANCE contre le FEU

PHOENIX

DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1801.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie..... \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve..... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.

Dépôt au Gouvernement fédéral.

Pour la garantie des assurés Canadiens..... \$187,043 00

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

P. TELLIER,

NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie

ACCIDENTS ET MARINE,

RUE EDOUARD, — BERTHIER.

30 nov. '88.



PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, MERCREDI, 17 OCTOBRE 1888.

Canada, Province de Québec, (L. S.)

A. R. ANGERS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qui les recevront pour concerner.—SALUT :

PROCLAMATION.

ARTHUR TURCOTTE, } ATTEN- Proc.-Général. } A DU que

le vingt-deuxième jour du mois de juin dernier, un nommé Donald Morrison, de Marsden, dans Notre Province de Québec, a félonieusement tué avec une arme à feu, un nommé Lucius F. Warren, du lac Mégantic, dans le comté de Compton.

ET ATTENDU que le dit Donald Morrison a échappé aux mains de la Justice, et n'a pas encore été arrêté;

A CES CAUSES, une récompense de DOUZE CENTS PIASTRES est offerte et sera payée à quiconque arrêtera ou fera arrêter le dit Donald Morrison, ou donnera tout renseignement de nature à faire découvrir et arrêter le dit Donald Morrison.

En Foi de Ver, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Partentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable AUGUSTE REAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans notre dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre,

CHS. A. ERN. GAGNON, Secrétaire.

PHARMACIE

— DU —

DR. C. LAFONTAINE,

BERTHIERVILLE, P. Q.

Le DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

- 1. Drogues, Médecines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Catheters, &c.
5. Vins Pura et Liqueurs pour malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraîchissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton Soie et Laine.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

GRAINES—SPECIALITE.

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable. Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

LIQUEURS.

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux États-Unis, un débit de Liqueurs Alcools, s'est procuré des autorités un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront à les BONS VINS dont ils auront besoin, sans falsification. Conditions: argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

AVIS SPECIAL.

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du DR. W. HENAU, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Eglise, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients. Une visite est respectueusement sollicitée.

DR. C. LAFONTAINE.

BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

Président: F. O. LAMARCHE. Gérant: P. GOUDRON.

L.A.

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

- Chaudières, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres, Refouleuses de Baudages, Plieuses de Ditto, Machines à filletter, Poids pour Chevaux, etc., etc.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Tentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Eerous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.

Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur

F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important ! !

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici : vous sauvez 25 par cent — 10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises — 20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Et offrez splendides pour manteaux, Sealottes superbes pour manteaux, Etoffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux beavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manteaux en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lainages en quantités.

— Nous avons les meilleurs tailleurs. —

EN FACE DU MARCHÉ, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, **C. O. PARADIS.**

\$100,000
A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,
AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier.
Bons de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HILAIRE GENDRON,
HUISSIER,
ST-MICHEL, DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.
16 nov. 1888.

A. E. PIETTE,
HORLOGER-BIJOUTIER,
BLOC TREMPÉ,
RUE DU ROI, - - - SOREL.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE
PHOTOGRAPHE-ARTISTE,
RUE DU MARCHÉ, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY,
Ferblantier, Plombier,
ET COUVREUR,
RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle galvanisée, etc.
Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

Banque Ville-Marie.
BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).
Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour déjûts fixes, 4 pour cent d'intérêt.
Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIEPY,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMOY,
Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fondre son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il défie qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon,
Rue Edouard, Berthier.



CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [50 Victoria, ch. 12].
1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890.

N. B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou saurage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martes, pekans, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5 Rat musqué, (dans les comtes de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement)

6 B. casés, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté les becasses, limons, goélands.)

N. B.—Néanmoins dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtes de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le triti, les fauvettes, les monche-roilles, les pies, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les messages, les chardonnets, les grives, (merles, flutes des bois, etc.) les roitelets, le goglu, les mainates, les gros becs, l'oiseau-mouche, les coucoux, les liboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (recollets), les pies-groches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N. B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnonische, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Doré, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée de 8 heures des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES
A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"
CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier: RUE DU MARCHÉ,
BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS,
AVOCAT,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVERT,
AVOCATS,
BUREAU DE La Gazette de Berthier,
BERTHIER, Q.

A. GERMAIN,
AVOCAT,
RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT,
AVOCAT,
RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

DR. W. A. HÉNAULT,
Coin de la rue de l'Eglise,
BERTHIERVILLE.

Consultations : 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,
BOULANGER,
COIN DES RUES HENRI ET WILLIAM,
BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,
TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés.
Ouvrage fait avec célérité et soin.
Une visite est sollicitée.
Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,
BARBIER COIFFEUR,
RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.
Service à domicile sur d. manlé.

F. O. LAMARCHE,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,
MARCHAND EPICIER,
RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Coniseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

FERDINAND PLANTE,
CHARRETIER,
RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.
Ancienne maison J. C. Dixon,
Près du Marché, - - BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE

AOÛT et Septembre

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi entièrement à bon marché. Une visite en verra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché,

BERTHIERVILLE.

P. D. DE GRANDPRÉ,

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHÉ, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.
Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE.

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

C. W. PHILLIPS & CIE

MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout,

BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir fabriquer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

LA GLASGOW & LONDON,

Compagnie d'Assurance contre le Feu.

LA GLASGOW & LONDON a déposé \$180,000 au gouvernement fédéral pour la garantie des assurés canadiens,

EUGENE GOUDRON, Agent,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

16 nov. 1888.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulée, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company,
City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,
Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,
Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell Co. —

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, 1er Déc. 1888.

LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 3
Oignons, le minot.....	à
Fèves, le minot.....	à
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis.....	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 0 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à
Gaudriole.....	à
Graine de mil.....	à

VOLAILES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 à 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier.....	35 à 55
Veau, jeune quartier.....	40 à 50

FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde.....	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarazin.....	à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 à 20
Beurre salé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine.....	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	05 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à
Miel en gâteaux, la lb.....	12 à 15
Sucre d'érable, la lb.....	07 à 8
Graisse, la lb.....	12 à 0 15
Tabac en feuille, la lb.....	08 à 0 15
Paille, le 100 bottes.....	5 00 à 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 à 6 50
Peau de bœuf, la lb.....	4 à 4
Peau de veau.....	8 à 10
Sirop d'érable, le galon	90 à 1 00
Peau de mouton, jeune.....	60 à 0 75
Cochon vivant, jeune.....	3 00 à 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs.	\$0 45 à 50
Sarazin..... par 50 lbs.	60 à 70
Orge..... par 50 lbs.	à
Pois..... par 66 lbs.	85 à 90
Graine de lin par 60 lbs.	à
Fèves..... par 60 lbs.	à
Bé de semence.....	1 50 à 1 60

MARCHÉ DE SOREL.

SOREL, 1er Déc. 1888.

LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$ 30 @ 40
Oignons, le minot.....	@
Fèves, le minot.....	@
Oignons, la tresse.....	10 @ 20
Choux des Etats-Unis.....	05 @ 08
Fèves, la terrinée.....	@

GRAINS

Bé, le minot.....	\$..... @
Pois, le minot.....	1 00 @ 1 20
Blé d'Inde, le minot.....	90 @ 1 00
Avoine, le minot.....	45 @ 0 50
Sarazin, le minot.....	70 @ 0 75
Orge, le minot.....	@
Gaudriole.....	@
Graine de mil.....	@

VOLAILES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 @ 1 50
Oies, la couple.....	@
Poules, la couple.....	60 @ 0